
Histoire de chauffourniers à la Réorthie, famille Bouet.

Publié en Septembre 2021 — Texte de JAUD Antoinette. Mise en page de VILLEMIN Nicolas.



Four Bouet à La Grand Croisée, acheté à Benjamin Clémenceau le 5 février 1891.

Informations recueillies à partir :

- d'actes notariés, courriers, photos et livres de comptes conservés par Mme Jeanne Bouet épouse Delorme ;
- de recherches d'archives du dépôt de la Vendée : listes nominatives, état civil. cadastres et registres.



Le 24 janvier de l'an 1877 le tribunal de Fontenay-le-Comte ordonne la vente par conversion de saisie d'un four appartenant à M. Rainereau Pierre, demeurant à La Leue, commune de la Réorthie, chauxfournier de profession. Ce four ainsi que sa halle étaient construits sur une pièce de terre appelée le champ de la tuilerie contenant 33 ares, contiguë à une autre pièce de terre faisant partie de la Lande des Boîts-Gâts (précisément les Manjouries), d'une contenance de 27 ares environ. Le tout étant situé sur les parcelles 552/553 du cadastre de 1828, correspondant à la parcelle ZB105 actuellement. La vente aux enchères, à la bougie, à lieu le 4 mars 1877, la mise à prix est fixée à 500 francs. Jean Bouet porte la dernière enchère à 3 400 francs.

Jean, né en 1841 et domicilié alors aux Boîts-Gâts de la Réorthie, est dans le sillage de son frère de deux ans son aîné, François Bouet déjà installé en tant que chauxfournier aux Ougnettes de Sainte-Hermine (recherches en cours sur le four des Ougnettes). Jean met à profit le four des Manjouries pour le reste de sa vie, le faisant fonctionner pendant 18 ans, utilisant la terre extraite sur place et sur différentes parcelles acquises au fur et à mesure des besoins (notamment les parcelles ZB66 et A54 du cadastre actuel).

Mentionnons qu'il fût aidé dans cette tâche par ses fils, Louis et Jean-Baptiste, ainsi que par plusieurs domestiques et servantes logés sur place



3 P 188/2 — Section A : développement A de la Leue (parcelles 1-565) 1828.

comme en atteste les listes nominatives de recensement.

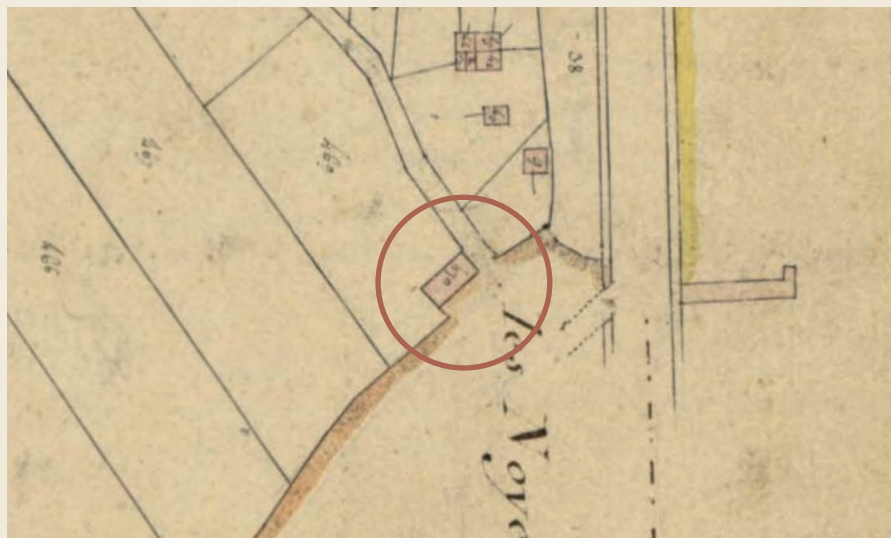
En 1881 Jean, fût fermier entrant de la fermette de la Grand'Croisée appartenant à Benjamin Clémenceau.



Dix ans plus tard, en 1891, Jean entreprend d'acheter un autre four situé sur cette fermette. Ce sera chose faite le 5 février, date à laquelle

il acquiert pour un total de 1 600 francs, un four à tuiles avec tous ses accessoires, une halle, un puits, et le terrain sur lequel sont édifiés lesdits objets, d'une superficie de 17 ares et 4 centiares. Le tout, situé à la Grand'Croisée commune de la Réorthie, touchant du nord la Lande des Bois-Gâts et au chemin qui va de la Grand'Croisée à Manfray sur la parcelle 473 du cadastre de 1828 (3P188/6 Section B de Libaud, 2^e feuille) sur laquelle n'apparaît encore aucune construction à cette date.

La date du 8 février 1895 marque la fin d'un chapitre, Jean Bouet passe de vie à trépas à l'âge de 54 ans, entraînant de ce fait la fin de l'activité du four des Manjouries. C'est à travers l'histoire de son fils cadet Louis que se poursuit alors notre récit...



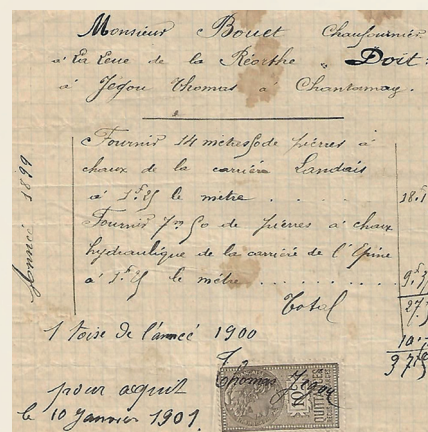
3 P 188/5 — Section B de Libaud : 1^{re} feuille (parcelles 1-470) 1828.

... en 1897, Louis Bouet, marié et père d'une petite fille, Marie Louise Jeanne Alida, bâtit sa maison sur un terrain acheté à Benjamin Clémenceau situé au 3 rue des Brandes à La Leue (il achètera à Georges Clémenceau, un an plus tard, la prairie contiguë à ce terrain). Il y logera sa famille ainsi que sa mère quittant alors les résidences situées à la Grand'Croisée (parcelle 470 du cadastre de 1828) occupées depuis des générations par ses aïeux.

PONTES ET CHAUSSÉES.	
2 ^e BUREAU.	Nous, Préfet du département de la Vendée,
° DIVISION.	Vu la pétition en date du <u>sans date</u> par laquelle
ROUTE NATIONALE	le Sr <u>Bouet Louis</u> demeurant à <u>la Réorthe</u>
N ^o <u>134</u>	demande l'autorisation : 1 ^o <u>de construire une maison sur le côté</u>
de <u>Bordeaux</u>	<u>gauche de la route nationale n^o 134 et d'une longueur de 24 m</u>
à <u>la Réorthe</u>	<u>au même lieu</u>
COMMUNE	Vu le rapport de l'Ingénieur ordinaire et l'avis de l'Ingénieur en chef en date du <u>3.6 avril</u>
d. <u>la Réorthe</u>	<u>1897</u>
AUTORISATION	Vu l'avis favorable du Maire de la commune, en date du <u> </u>
au Sr <u>Bouet</u>	Vu l'arrêté réglementaire sur les permissions de grande voirie, en date du <u>25 octobre 1858</u> ;
	Vu la loi du 5 avril 1884;

Extrait du permis de construire accordé à Louis Bouet pour édifier sa maison.

Dans la même année, il entreprit de réhabiliter le four acheté par son père, vétuste jusqu'alors, dans lequel sera produit tuiles, briques, briques de cloison, briquettes, chaux et carreaux souvent utilisés pour paver les fours à pain.



Ci-dessus - Facture : achat de pierres pour fournir de la chaux hydraulique.

L'entreprise rayonnait sur les secteurs de Luçon, Corpe, Frosses, Sainte-Gemme-la-Plaine, Saint-Philbert-du-Pont-Charrault, notamment pour le compte des familles De Villedieu à la Baudière et Gauly à Manfray. L'entreprise possédait des chevaux lui permettant de proposer des services de transport, comme en atteste le livre de comptes dans lequel figure les commandes effectuées en 1899 et 1900 par l'administration du tramway. Le 4 Août 1901 des briques pressées et des briquettes ont d'ailleurs été fabriquées pour les maisonnettes du tramway. Notons enfin et de manière anecdotique que des briques marquées «L.BOUET» ont été retrouvées sur le site de Poêle-Feu à l'emplacement de l'ancien moulin après sa démolition.



26	juin	fourni	à M ^r Devillard, à Labaudière	500	briques
3	juillet	fourni	à M ^r Devillard, à Labaudière	2	mètres
8	juillet	fourni	à M ^r Devillard, à Labaudière	3200	thuit
28	juillet	fourni	à M ^r Devillard, à Labaudière	1100	thuit
2	juillet	fourni	à M ^r Gauly, à Manfray	1000	thuit
			et un demi mètre chaux	1/2	chaux
8	juillet	fourni	à M ^r Gauly, à Manfray	200	thuit
28	juillet	fourni	à M ^r Gauly, à Manfray	1500	thuit
22	juin	Transport fait au compte de l'administration des tramways			8 heures
4	août	fourni	à Pasbot contre maître d'œuvre pour les maisonnettes de tramway	200	briques pressées

Extraits du livre de comptes.

En 1914 La Grande Guerre mit en sommeil l'activité de l'entreprise qui ne se réveillera qu'en 1919. Sa comptabilité est alors tenue par Maurice Raymond Delorme, gendre de Louis Bouet, déjà domestique à l'entreprise auparavant. Elle continuera de prospérer jusqu'en 1926 seulement, en raison du décès prématuré de Monsieur Delorme à l'âge de



35 ans ; une page se tourne et Louis, avec l'aide de sa fille, poursuivra son chemin de vie en cultivant la terre permettant ainsi de subvenir aux besoins de ses deux petites filles Raymonde et Marie Delorme. Louis s'est éteint le premier mars 1945. Le four, à l'état de ruine est quant à lui resté propriété de la famille jusqu'au remembrement de 1983. ■